

# Prestation d'Accompagnement Socio professionnel

## Objectif(s)

Accompagner des bénéficiaires pour mettre en place la construction d'un parcours de formation accès sur :

- Un travail de remobilisation des publics,
- L'évaluation,
- L'orientation,
- L'acquisition des techniques de recherche d'emploi.

## Durée

De 4 mois à 24 mois et, en moyenne, une rencontre par semaine.

## Conditions d'accès

### Public concerné

Demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiaires des minimas sociaux.  
Jeunes résidents dans les quartiers prioritaires « Politique de la Ville »

### Pré-requis

Niveau linguistique minimum A1 validé.

### Modalité et délais d'accès

Sur prescription des acteurs du SPE et accès permanent sur les différentes actions.  
Délai d'accès en moyenne 15 jours selon les places disponibles

**Financement :** Le coût de la prestation est pris en charge par l'Etat. Aucun reste à votre charge.

**Statut :** Bénéficiaire de l'accompagnement socioprofessionnelle. Les bénéficiaires conservent le statut de demandeur d'emploi.

### Organisation

Des séances de regroupement pour favoriser :

- L'entraide entre les salariés
- Le développement de l'autonomie
- La prise d'initiative
- Le croisement des informations et leur agrégation
- Le développement du réseau social, professionnel
- Le croisement sur les résultats des démarches et des bonnes pratiques

Et des entretiens individuels basés sur une démarche de coaching.

## Modalités pédagogiques

### Méthode

Le contenu de l'accompagnement socioprofessionnel s'organise autour de plusieurs modules. Leur développement dans la durée de l'accompagnement n'est pas linéaire. Il permet ainsi des positionnements individuels qui tiennent compte de parcours de chacun des bénéficiaires (adaptation selon « la maturité » du projet des bénéficiaires, commande spécifique des prescripteurs, distance à l'emploi...).

Le « passage » par les ateliers développés dans ce contenu n'est pas systématique. Notre accompagnatrice s'adaptera à chaque commande du prescripteur pour favoriser l'individualisation des parcours

### **Suivi -Evaluation**

Des instances de suivi sont mises en place tout le long du parcours des personnes :

- des commissions de suivi destinées à retracer le parcours et les contenus thématiques (remobilisation, orientation professionnelle, immersion, TRE...) développés au bénéfice de chaque personne.
- un Comité de pilotage pour évaluer la mise en œuvre du dispositif et son impact sur les bénéficiaires.

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduites.

Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

### **Accessibilité**

Adaptation du parcours aux particularités des bénéficiaires en situation de handicap, en aménageant les points suivants :

- Les modalités pratiques d'accueil, d'intégration : visite personnalisée des locaux et recommandations spécifiques du formateur référent...
- Le rythme de la prestation : volume horaire du/des temps de PMSMP adaptés, fréquences et durée des rendez-vous selon les difficultés personnelles, le traitement médical, la fatigabilité, etc.

### **Lieux d'intervention**

Limoges, Bourgneuf, St Junien

### **Contact**

Angélique PAROT  
angélique.parot@asfel.fr – contact@asfel.fr

05 19 29 00 60 Ligne directe – 05 19 29 00 50 Standard